

Règlement de la TVA a une société

Par julotte, le 09/04/2019 à 10:19

Bonjour a tous et toutes

Un peu dans la précipitation j'ai fait appel a un électricien car après le passage du technicien d'orange (bientôt il fallait défoncer le terrain pour trouver la panne) . En définitif après plusieurs réclamations un autre technicien est passé et heureusement il a fini par trouver . Ma ligne coupée a l'extérieur de chez moi... sans commentaire .

Heureusement il y a encore des gens sérieux .

Un électricien est venu pour une intervention sur ma ligne téléphonique et il m'a remplacé le DTI 22,00 euros

et m'a compté un forfait : intervention, main d'oeuvre + déplacement (même pas 10km entre son établissement et ma maison ...) au prix de 90 euros. Total avec une TVA a 20%

Ma question : puis je bénéficier de la TVA a 5,5% ou 10% ma maison a plus de 2 ans ?

Merci pour vos réponses

Cordialement